

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE  
COMMUNE DE ROSNAY – 85320**

## **D28-2025**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 19 septembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 13**

Présents : 10

Votants : 13

**Étaient présents :** Mme Bergerette AULNEAU, M. Éric REVERSEAU, M. Christophe AUBIN, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Mathieu GREFFARD, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX.

**Absents excusés :** M. Hubert MACQUIGNEAU (pouvoir à M. Éric REVERSEAU), Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE (pouvoir à M. Mathieu GREFFARD), Mme Virginie JOGUET (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU).

**Secrétaire de séance :** Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

**Date de convocation du conseil municipal :** Le 19 septembre 2025.

#### **Modification du tableau des effectifs – Suppression de postes**

Rapporteur : Mme le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°20-2025 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu les avis du Comité Social Territorial des 23 juin et 7 juillet 2025.

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de recrutement en créant des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

Mme le Maire expose qu'à la suite de l'avancement de grade d'un agent au grade Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter de 1<sup>er</sup> juillet et à la création du poste correspondant par délibération 15-2025 du conseil municipal du 15 Mai 2025, il est nécessaire de supprimer le Poste de Rédacteur Territorial inscrit au tableau des effectifs.

De plus, à la suite de l'évolution des besoins de la Collectivité en termes de nettoyage des bâtiments, le Conseil municipal par délibération 20-2025 a créé un poste d'agent technique de 8,26 heures pour la surveillance de la cour sur le temps périscolaire et le nettoyage des bâtiments. il est donc nécessaire de supprimer un poste d'agent technique de 16,98 heures.

Entendu l'exposé,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer / supprimer les emplois de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide de :**

- **Supprimer** un emploi permanent sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B, à la suite d'un avancement de grade
- **Supprimer un emploi permanent d'un agent Technique Territorial** de 16,98h.
- **Modifier** en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

#### TABLEAU DES EFFECTIFS

##### EMPLOIS PERMANENTS

##### Administratif

		Temps de travail	Nb d'emploi	ETP	Effectifs pourvus
Catégorie B	Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	35h	1	1	1
Catégorie C	Adjoint Administratif	17h30	1	0,5	1

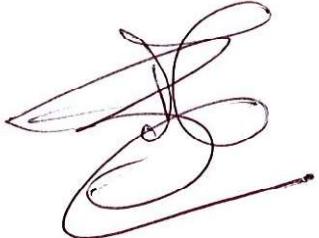
##### Technique

Effectifs pourvus

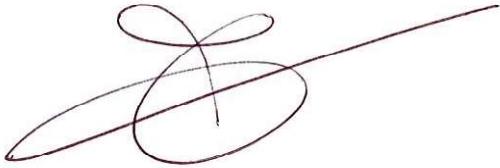
Catégorie C	Adj. Tech. Principal 1 <sup>ère</sup> classe	35h	1	1	1
	Adj. Tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	33,54 h annualisé	1	0,96	1
	Adj. Tech. Principal 2 <sup>ème</sup> classe	18,32 h annualisé	1	0,52	1
	Adjoint Technique	35h	1	1	1
	Adjoint Technique	23,35 h annualisé	1	0,67	1
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	1
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	1

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,  
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le